

DÉLIBÉRATION N°2015.10.06/212

**Fixation du coefficient d'actualisation
de la taxe sur les surfaces commerciales**

L'an deux mille quinze, le mardi 20 octobre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé en séance ordinaire au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation faite le 13 octobre 2015.

Présents : 28		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOYTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
Mme Héléne	MOLIA-POLIFONTE	
M. Alix	NABAJOYTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Kitty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 5**Vice-Présidents :**Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)

Procuration à M. Rosan RAUZDUEL

Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente)

Procuration à M. Georges DAUBIN

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)

Procuration à Mme Nadiah SURVILLE

Conseillères Communautaires – Membres du Bureau :

Mme Lyliane PIQUION

Procuration à Mme Corinne PETRO

Mme Josiane GATIBELZA

Procuration à M. Jacques BANGOU

Excusés non représentés : 8**Vice-Présidents :**M. Georges BREDEY (8^{ème} Vice-Président)M. Fred EUSTACHE (10^{ème} Vice-Président)**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :**

M. Fabert MICHELY

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE - M. Audry CORNANO -

M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

Absents : 8**Vice-Président :**M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :**

M. Dominique THÉOPHILE - M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS - M. Chazy CIRANY

M. Harry DURIMEL - Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

M. Daniel MARSIN

COURRIER ARRIVÉ LE:

29 OCT. 2015

SPREFACTURE DE POINTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- VU le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Les dispositions du 5^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permettant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales, prévue aux articles 3 à 7 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur compris entre 0,95 et 1,05 s'agissant de la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée.

Considérant la nécessité de moduler la TaSCOM en fonction des indices d'inflation à l'instar des autres impôts directs locaux.

Considérant le rapport et l'avis favorable de la Commission du Développement Economique du 3 septembre 2015;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- Pour la première fois en 2016 d'appliquer à la TaSCOM un coefficient multiplicateur.

ARTICLE 2- De fixer ce coefficient multiplicateur à 1.05 en 2016.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable public de l'agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **28 OCT. 2015**

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le **29 OCT. 2015**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence, le

